

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°23/2019

Nomenclature ACTE :
9-4 Vœux et motions

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 25 mars** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	9	12 Pour : 5 Contre : 1 Abstentions : 6

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Robert COLLINET, Jean-Marc BERNARD, Nicole BUVIN, Gilbert CAMPO, Yolande PASQUET, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON et Yves PERRIER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Charles GRAVIER à Yolande PASQUET
Emilie BERGONHE-POIROT à Nicole BUVIN
Christophe SAUVETTE à Gilbert CAMPO

Absent : Jacques BASTARD

Date de la convocation :
15 mars 2019

A été nommé **secrétaire de séance** : Gilbert CAMPO

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

**VŒU DE SOUTIEN A « L'APPEL POUR UN PACTE
FINANCE-CLIMAT EUROPEEN »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Suite à la conférence-débat organisée par l'association des maires ruraux de l'Allier avec l'économiste Pierre Larrourou, porte-parole du Pacte Européen Finances-Climat et concernant la lutte contre le dérèglement climatique, M. Faureau donne lecture de la motion proposée.

Après débat, le Conseil Municipal, décide à 5 voix pour, 1 contre et 6 abstentions de ne pas soutenir l'appel pour un pacte finance-climat européen.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Hérisson, le 27 mars 2019
Le Maire,

B. FAUREAU

